

Carte repas

Aide aux frais de repas par le CCAS

L'aide aux frais de repas est destinée à favoriser le bien vivre des personnes en situation de handicap et le bien vieillir des retraités messins de 60 ans et plus ayant de faibles revenus.

Elle est accordée aux habitants qui en font la demande et qui justifient des conditions d'attribution, pour leurs frais de repas portés à domicile.

Catégorie	Revenus mensuels personne seule	Revenus mensuels couple	Montant de l'aide par repas
A	Jusqu'à 953,45 €	Jusqu'à 1480,24 €	5,34 € par le Département
B	De 953,46 à 1153,45 €	De 1480,25 à 1680,24 €	1,50 € par le CCAS

Montant indicatif de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) au 1er septembre 2022:

➔ Personne seule: 953,45€ par mois

➔ Couple: 1480,24€ par mois

Pour bénéficier de la carte repas, quelle que soit votre situation, vous pouvez contacter Allo Mairie au 0800 891 891 (service et appel gratuit), ou vous rendre directement au CCAS de la Ville de Metz, 24 rue du Wad-Billy.

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

Prestataires du portage de repas conventionnés

Conventionnés par le Département (catégorie A) :

AVEC

32 avenue de la Liberté
57050 Le-Ban-Saint-Martin
03 87 31 72 72

Conventionnés par le CCAS (catégorie B) :

LES MENUS SERVICES

4 rue de la Grange aux Ormes
57155 Marly
03 87 22 75 31

LOR – APAH

3-4 place du Mail
57140 Woippy
03 57 28 23 22

Association ADMR du Pays Messin

6 quai Paul Wiltzer
57000 Metz
03 87 76 21 89

Âge D'Or Services

5 rue du Général Franiatte
57950 Montigny-lès-Metz
03 55 94 39 70

AVEC

32 avenue de la Liberté
57050 Le-Ban-Saint-Martin
03 87 31 72 72

ALLIANCE AUTONOMIE réseau VITAME

86 bis rue Jean Burger
57070 Saint-Julien-lès-Metz
03 87 18 06 59

SVQ COVIVA

29 rue de Sarre
CS 75027
57071 Metz Cedex
03 55 34 01 30
06 74 86 26 44